conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET pools 10 x 1 L

UFI

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit de nettoyage

mélange

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.

AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6

1401 BAULERS +3223520400

 Téléphone
 : +3223520400

 Téléfax
 : +3223510860

Adresse e-mail Personne

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

responsable/émettrice

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

de protection/ un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE

PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: acide phosphorique

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide citrique	CITRIC ACID 201-069-1 01-2119457026-42	STOT SE 3; H335 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 15
acide phosphorique	PHOSPHORIC ACID 231-633-2 015-011-00-6 01-2119485924-24	Skin Corr. 1B; H314 Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 25 % Skin Irrit. 2; H315 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 %	>= 5 - < 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE 270-407-8931-534-0 01-2119513401-57	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration	>= 5 - < 10
	01-2119515401-57	spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 %	
		Eye Irrit. 2; H319 > 5 - 38 % Eye Dam. 1; H318 > 38 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent

lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Protéger l'oeil intact.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la :

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation :

sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le

flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales

et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver

les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient

d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide phosphorique	PHOSPHORI C ACID	TWA	1 mg/m3	2000/39/EC
	Information sup	plémentaire: Indicatif		1
acide phosphorique	PHOSPHORI C ACID	STEL	2 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
acide phosphorique	PHOSPHORI C ACID	VLE 8 hr	1 mg/m3	BE OEL
acide phosphorique	PHOSPHORI C ACID	VLE 15 min	2 mg/m3	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

		_		
Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la	Valeur
			santé	
acide phosphorique PHOSPHORIC ACID	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,36 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,7 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,57 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,1 mg/kg
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14- 16 et alcènes en C14- 16, sels de sodium SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	2158,33 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	152,22 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	1295 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	45,04 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	12,95 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acide citrique CITRIC ACID	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	STP	> 1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg
	Sédiment marin	3,46 mg/kg
	Sol	33,1 mg/kg
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE	Eau douce	0,042 mg/l
	Eau de mer	0,0042 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,025 mg/l
	Sédiment marin	0,2025 mg/l
	Sol	0,0061 mg/l
	STP	4 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : bleu-vert

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : < 0,7, 100 %

à 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible Vitesse de combustion Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible Densité env. 1,10 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

réserve acide : 6,5 g/100g

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

Propriétés explosives : Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

Composants:

acide citrique

CITRIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 5.400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 402

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

acide phosphorique

PHOSPHORIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 oral (Rat): 1.530 mg/kg

DL50 oral (Rat): 2.600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 0,21 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 850 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 (Lapin): 2.740 mg/kg

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE:

Toxicité aigue par voie orale DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 52 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 dermal (Lapin): 6.300 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

acide phosphorique PHOSPHORIC ACID:

Espèce Lapin Durée d'exposition 24 h Résultat Corrosif

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 404 Irritant pour la peau. Résultat

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

Composants:

acide citrique

CITRIC ACID:

Résultat : Irritation des yeux

acide phosphorique

PHOSPHORIC ACID:

Espèce : Lapin Résultat : Corrosif

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

acide citrique CITRIC ACID:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

Toxicité à dose répétée

Composants:

acide citrique

CITRIC ACID:

Espèce : Rat

 NOAEL
 : 4.000 mg/kg

 LOAEL
 : 8.000 mg/kg

 Voie d'application
 : Oral(e)

 Durée d'exposition
 : 10 d

acide phosphorique PHOSPHORIC ACID:

Espèce : Rat
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : OECD 422

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE:

Espèce : Rat
NOAEL : 259 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 2 Jahre

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acide citrique 77-92-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.535 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 120 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les algues : NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l

Durée d'exposition: 8 Tage

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

acide phosphorique 7664-38-2:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 138 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 3 - 3,25 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 100 - 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Toxicité pour les algues

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

: CE50 (boue activée): 270 mg/l Toxicité pour les bactéries

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les

(Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,53 mg/l autres invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

(Skeletonema costatum (algue marine)): 5,2 mg/l Toxicité pour les algues

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 230 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les plantes : 2025 mg/lDurée: 10 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants: acide citrique 77-92-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 19 d Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

: 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 728 mg/g

ThOD : 0,75 g/g

acide phosphorique

7664-38-2:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

68439-57-6:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 80 %

Méthode: OECD 301 B

Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 790 mg/g

Carbone organique dissous

(COD)

: 190 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide citrique 77-92-9:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

acide phosphorique

7664-38-2:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,77

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement

persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

Composants: acide citrique 77-92-9:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

acide phosphorique

7664-38-2:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)...

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilises.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

 ADR
 : 1760

 IMDG
 : 1760

 IATA
 : 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(acide phosphorique)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

IMDG CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

(Phosphoric acid)

IATA Corrosive liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8 **IMDG** : 8 **IATA** : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : C9 Groupe d'emballage Ш Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8 Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 8 : F-A, S-B

No EMS Numéro

IATA

(Cargo) Corrosive liquid, n.o.s.

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 8

14.5 Dangers pour l'environnement

chimiques dangereux

Dangereux pour l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

(Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV)

 Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,03 %

1,76 g/l

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

 Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,03 %

0,33 g/I

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: 5 - <15% Agents de surface anioniques, Parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique 2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement

d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de

caractère indicatif

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié: NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif): NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

H290 Sur la base de données d'essai.

Skin Corr. 1 H314 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Met. Corr. 1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET pools 10 x 1 L

WM 0713135 Numéro de commande: 0713135

Version 4.5 Date de révision 28.08.2022 Date d'impression 01.09.2022

500000000949